



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

maintien de l'ordre lors des manifestations

Question au Gouvernement n° 1770

Texte de la question

MAINTIEN DE L'ORDRE LORS DES MANIFESTATIONS

M. le président. Mes chers collègues, écoutons la question et la réponse suivantes en silence. La parole est à M. Éric Diard, et à lui seul.

M. Éric Diard. Monsieur le ministre de l'intérieur, je souhaite tout d'abord adresser un hommage appuyé aux forces de l'ordre, pour le professionnalisme et le courage dont elles font preuve au service des Français depuis dix-huit semaines, dans des conditions très difficiles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR, LaREM, MODEM, UDI-Agir et SOC.*)

Monsieur le ministre, les événements de samedi ont montré que vous n'êtes toujours pas capable, après dix-huit semaines de manifestations, de garantir l'ordre public.

M. Boris Vallaud. Il a raison !

M. Éric Diard. Ce samedi 16 mars, vous saviez que quelque chose se préparait. Vous saviez que ce ne serait pas un samedi comme les autres, que la violence allait monter encore de plusieurs crans. Vous étiez informé que près de 1 500 casseurs professionnels seraient présents. Cela ne les a pas empêchés de dégrader quatre-vingt-onze commerces de Paris et de mettre le feu à une banque, alors que des personnes étaient toujours présentes à l'intérieur du bâtiment. C'est un échec manifeste de votre politique de maintien de l'ordre, qui a laissé les forces de l'ordre livrées à elles-mêmes, sans instructions ni consignes claires et efficaces.

Samedi, dès onze heures, les manifestations déclarées se transformaient en émeutes. Les renseignements vous communiquaient les premières remontées du terrain. Vous saviez qu'elles étaient mauvaises et que l'on connaissait, avec l'incendie de la banque survenu deux heures plus tard, une escalade de la violence.

M. Pierre Cordier. Très juste !

M. Éric Diard. Que s'est-il passé, monsieur le ministre, entre la première constatation des faits et l'adaptation du dispositif ?

M. Maxime Minot. Très bonne question !

M. Éric Diard. Hier, le Premier ministre a annoncé le limogeage du préfet Michel Delpuech,...

M. Fabien Di Filippo. Trop facile !

M. Pierre-Henri Dumont. C'est la République des fusibles !

M. Éric Diard. ...comme si cela allait régler tous les problèmes. Pourtant, le préfet de police n'est que l'interprète sur le terrain des décisions politiques. Et ces décisions, c'est vous qui les prenez !
(*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

Un député du groupe LR . Castaner, démission !

M. Éric Diard. Si le préfet ne respecte pas les ordres, si la situation dégénère, vous pouvez corriger les instructions, puisque vous assurez en temps réel le suivi des événements depuis la salle de crise du ministère de l'intérieur ! La véritable responsabilité repose sur vous et votre secrétaire d'État ! Or vous avez été incapables d'assurer la sécurité des Français ! À la place, vous avez préféré vous défausser sur un fusible !

Monsieur le ministre, nous avons besoin de savoir la vérité ; il serait courageux de reconnaître vos échecs et d'en tirer toutes les conséquences. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et FI.*)

M. le président. Je demande à tous les orateurs de s'en tenir à deux minutes. Désormais, je couperai le micro si tel n'est pas le cas. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. Monsieur Diard, permettez-moi de préciser qu'il y avait, samedi dernier, non pas 1 500 mais 10 000 casseurs, comme le Premier ministre et le ministre de l'intérieur l'ont rappelé. L'ensemble des personnes présentes sur la voie publique étaient animées de très mauvaises intentions,...

M. Fabien Di Filippo. Oh là là !

Mme Émilie Bonivard. Vous le saviez !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. ...et elles l'ont démontré très rapidement.

Vous avez évoqué la doctrine de maintien de l'ordre public. Nous vous lisons dans la presse, nous vous écoutons, et vous parlez toujours d'une doctrine qui en serait restée à une gestion statique.

M. Christian Jacob. On ne vous demande pas de commenter, mais de faire votre boulot !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Je tiens à rappeler qu'immédiatement après les événements du 1er décembre, Christophe Castaner et moi-même avons modifié cette doctrine. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM. – Vives exclamations sur les bancs du groupe LR.*) Nous avons rendu la gestion mobile. Nous avons donné aux policiers et aux gendarmes la faculté d'interpeller des individus et de se projeter pour mettre un terme aux pillages.

M. Pierre-Henri Dumont. Quel échec !

M. Éric Ciotti. Assumez !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. C'est cette doctrine qui a été appliquée méthodiquement, samedi après samedi, à Paris comme en province. C'est cette doctrine qui a évité que des exactions graves ne soient commises.

Samedi dernier,...

M. Michel Herbillon. Vous avez échoué, reconnaissez-le !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'Étatcette doctrine n'a manifestement pas été mise en œuvre totalement.

Vous avez eu raison de le souligner, monsieur Diard : il y a d'abord eu un rassemblement puis, à un moment donné, des exactions ont été commises, et force est de constater que les forces de l'ordre ne sont pas montées à l'action, pas suffisamment en tout cas.

M. Fabien Di Filippo. Vous êtes les responsables !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Il y a eu un dysfonctionnement dans la mise en œuvre d'une doctrine qui est clairement exprimée...

Un député du groupe LR . Démission !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'Étatet que nous rappelons chaque semaine à l'ensemble des préfets de France.

Un député du groupe LR . Démission !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État . C'est en cela qu'il y a eu un dysfonctionnement, monsieur Diard.

M. Michel Herbillon. C'est vous les responsables !

Un député du groupe LR . Démission !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Pour l'avenir et dès samedi prochain, nous partirons du principe que ces rassemblements sont le fait d'émeutiers, qui ne visent qu'à causer des troubles. Ils seront donc dispersés immédiatement, sur le fondement d'arrêtés d'interdiction et, le cas échéant, sur celui de la notion d'attroupement en vue de commettre des violences. Nous les disperserons immédiatement et, s'il le faut, nous interpellons massivement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

M. Hervé Saulignac. Ce n'est pas le problème !

Un député du groupe LR . Qu'avez-vous fait depuis le 1er décembre ?

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1770

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mars 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 mars 2019](#)